

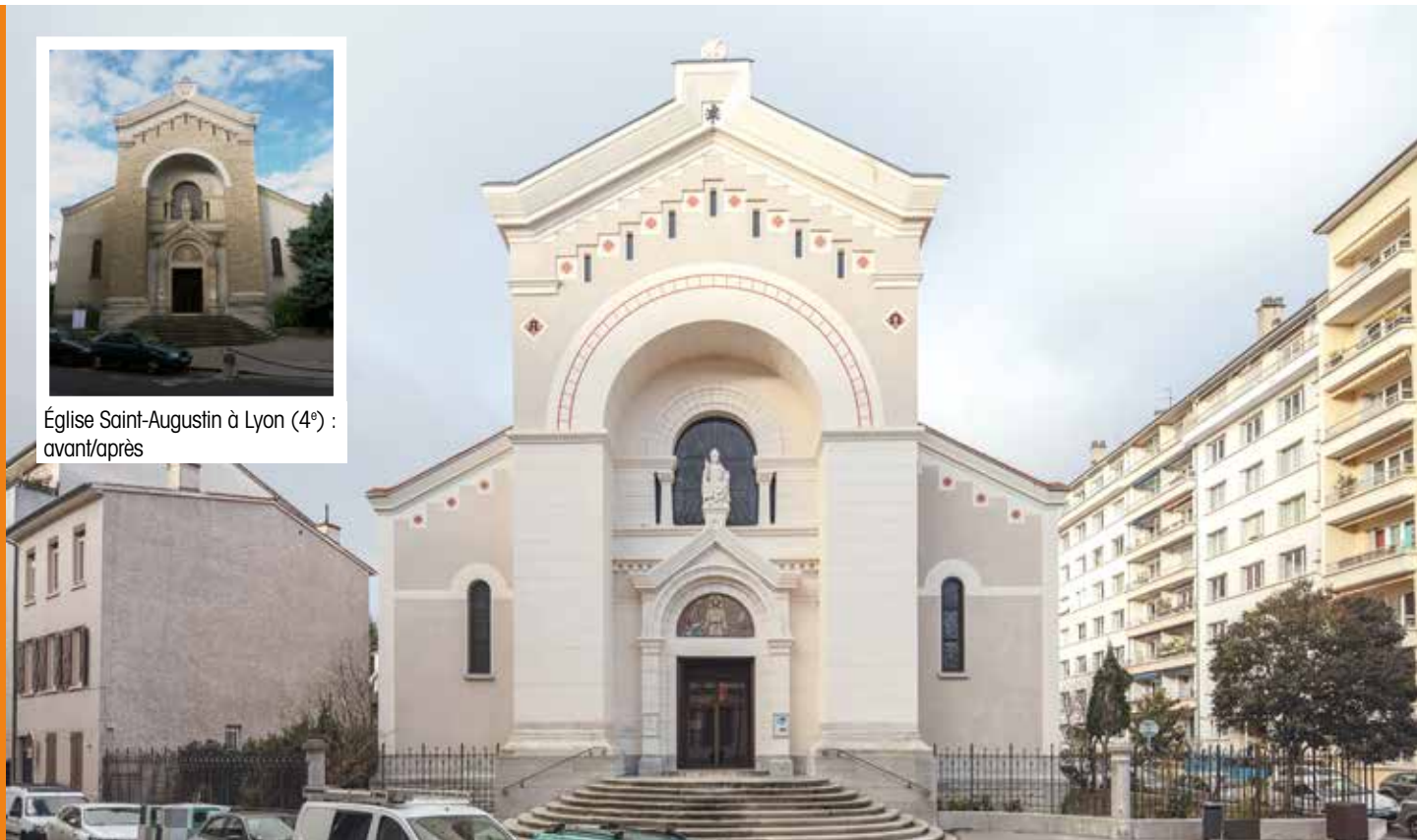
PROJETS DANS LES ÉGLISES :

→ DÉMARCHES ET INTERLOCUTEURS

Cette note synthétique s'adresse aux porteurs de projets dans les églises du diocèse de Lyon (paroisse, commune, association). Elle sera une aide pour les guider dans les démarches à entreprendre et identifier les interlocuteurs à solliciter pour les mener à bien.



Église Saint-Augustin à Lyon (4^e) : avant/après



QUELS PROJETS ?

Cette démarche s'applique pour tous les projets qui concernent l'église ou ses objets mobiliers :

Pour le bâtiment église :

- Restaurer les extérieurs : façade, enduits, clocher, toiture, charpente, drainage, abords-parvis, accès PMR, pierres, menuiseries, signalétique...
- Restaurer les intérieurs : peintures, vitraux, électricité, chauffage, sonorisation, sols, menuiseries (stalles, boiseries, bancs...), orgue...
- Aménager le chœur et l'église selon les normes liturgiques : mobilier du chœur, remplacer les autels provisoires, chapelle baptismale, lieux pour la confession...
- Construire une église ou une chapelle de semaine
- Accompagner la reconversion des églises désaffectées
- Sécuriser l'église dans le respect du patrimoine

Pour les objets mobiliers de l'église :

- Faire l'inventaire des objets et en déterminer la propriété
- Restaurer un objet : peinture, sculpture, orfèvrerie, textile...
- Conserver les objets : conservation préventive, rangement
- Sécuriser les objets pour éviter les vols
- Mettre en valeur le patrimoine mobilier
- Transmettre le patrimoine de l'église aux publics
- Commander une création à un artiste

L'ÉGLISE, UN LIEU « À PART » MAIS UN LIEU POUR TOUS

L'église est un lieu unique et spécifique. Lorsqu'il s'agit de projets d'intervention dans une église, il est nécessaire de demander conseil et de s'entourer de personnes expérimentées pour accompagner les initiatives.

Consacrée, elle est un lieu de culte, conçu pour permettre à une communauté de fidèles catholiques (« ecclesia » en grec = la communauté) de se rassembler pour rendre un culte à Dieu. Elle comporte une dimension hautement symbolique, signe de la présence de Dieu dans nos vies, et propose à chacun un chemin vers l'intériorité et la transcendance.

Édifice patrimonial de qualité, nous héritons l'église de ceux qui nous ont précédés dans les villes et villages. En tant que passeurs, nous sommes dépositaires de la charge d'en prendre soin et de la transmettre aux générations à venir.

Édifice mémoriel, l'église raconte l'histoire de la commune ; elle accueille et fait mémoire des joies et les peines de la communauté des habitants : baptêmes, mariages, enterrements...

Les églises appartiennent à tous, croyants ou non, habitants ou visiteurs de passage. La plupart des églises appartiennent au domaine public de la commune depuis la loi de 1905, tout en étant bien sûr affectées au culte catholique.



Église Saint-Étienne à Roanne : avant/après



DÉMARCHES ET INTERLOCUTEURS

ÉTAPES DU PROJET	CONTACTS
1. DÉFINIR LE PROJET	Commission diocésaine d'Art sacré (CDAS)
2. ÉLABORER LE PROJET	Comité de pilotage (commune-paroisse-CDAS-Délégué Immobilier et Économie)
3. FINANCER LE PROJET	Commission immobilière diocésaine (CID) + paroisse + commune
4. SUIVRE LE CHANTIER ET LES TRAVAUX	Comité de pilotage (commune-paroisse-CDAS-Délégué Immobilier et Économie)
5. INAUGURER ET COMMUNIQUER	Archevêque, évêques-auxiliaires ou doyens / Service Communication

1. Définir le projet

Contactez la Commission diocésaine d'Art sacré (CDAS) qui effectuera une visite sur place en présence des acteurs locaux (curé, maire, paroissiens, Délégué Immobilier et Économie*) pour :

- Identifier et comprendre les problèmes, les dysfonctionnements, les besoins, les attentes.
- Aider à rédiger un programme avec des éléments liturgiques, artistiques, historiques, techniques, patrimoniaux, écologiques... récapitulés dans le compte rendu adressé aux présents après la visite.
- Garantir une vue d'ensemble de l'église et du projet, qui pourra ensuite être phasé.
- Bénéficier de l'expertise et de l'expérience des membres de la CDAS, tous professionnels du patrimoine et de la construction, mettant leurs compétences bénévolement au service des paroisses et des communes.
- Orienter dans les démarches à entreprendre et les autorisations à obtenir au préalable.
- Cibler les acteurs institutionnels ou privés à associer en amont.
- Identifier les interlocuteurs à contacter (maîtres d'œuvre, partenaires...).
- Proposer une méthode de consultation de maîtres d'œuvre (architectes), d'artisans qualifiés, de restaurateurs, d'artistes...
- Ne rien oublier : électricité, sonorisation, sécurité, couleur, chauffage, maintenance...
- Étudier les possibilités d'aides financières.

2. Élaborer le projet

- Constituer un comité de pilotage représentant la mairie propriétaire, la paroisse affectataire, et le diocèse : Commission diocésaine d'Art sacré et Délégué Immobilier et Économie.
- Obtenir les autorisations préalables.
- Consulter un maître d'œuvre approprié (architecte, artiste) qui élaborera un projet complet.
- Consulter les entreprises.
- Établir un budget.
- Respecter les procédures diocésaines de validation.

*ex « Délégué aux Affaires économiques »

3. Financer le projet

- Présenter le projet à la Commission Immobilière Diocésaine (CID) en joignant le compte rendu de visite de la CDAS.
- Définir la participation propriétaire et affectataire (paroisse-diocèse).
- Trouver des solutions, si nécessaire :
 - Phaser les travaux dans le temps
 - Lancer une souscription ou rechercher des mécénats...

4. Commander et suivre la réalisation du projet

- Commander les travaux : maître d'ouvrage (propriétaire).
- Communiquer et associer les paroissiens et les habitants.
- Suivre la réalisation en lien avec la maîtrise d'œuvre et les artisans.
- Suivre la comptabilité : respecter le budget et payer les entreprises.
- Réceptionner le chantier.

5. Inaugurer et communiquer

- Inaugurer l'église restaurée en présence de l'archevêque de Lyon ou son représentant.
- Communiquer auprès du public avec l'aide du Service Communication diocésain.

LES INTERLOCUTEURS

Les projets dans les églises voient le jour grâce à une collaboration étroite entre différents acteurs comme le curé affectataire de l'édifice et le maire propriétaire (quand l'église date d'avant 1905), un petit comité de paroissiens qui va suivre le projet et faire le lien avec la communauté, parfois une association patrimoniale, les intervenants techniques sur le chantier...

Il doit toujours s'agir d'un travail d'équipe au service du bien commun, dans le respect du rôle et de la responsabilité de chacun, qui fédère et enrichit alors les participants.

CONTACTS



Église
catholique
à Lyon

Commission diocésaine d'Art sacré
Violaine Savereux-Courtin, responsable
04 78 81 48 10 - artsacre@lyon.catholique.fr
www.cdas-lyon.fr

Service Immobilier diocésain
Cyril de Lesquen, responsable
06 12 42 31 77 - c.delesquen@lyon.catholique.fr